

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 3 juillet 2017

Délibération n° 2017-07-40

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Conseillers titulaires : 27 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

Conseillers titulaires absents : 8 - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE, Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

Conseiller suppléant : 0

Pouvoirs : 2 – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Secrétaire de Séance : Anne CASSIER

Arrivée de Monsieur David DALLOIS avant la mise au vote de cette délibération

Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-40 visant à acter la présentation des Rapports d'Activités de la CDC, du Service Ordures Ménagères et du SPANC,

Rapport d'Activités 2016 de la CDC

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Chaque année, la CDC établit son Rapport d'Activité qui est présenté en Conseil de Communauté conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du CGCT :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Rapport 2016 sur la Qualité et le Prix du service de gestion des Ordures Ménagères de la CDC

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Chaque année la CDC établit le RPQS de la gestion des ordures ménagères qui est présenté en Conseil de communauté pour être approuvé.

Ce rapport intègre pour le « service ordures ménagères » et le « service déchèterie » :

- *les données techniques : telles que la collectivité compétente et organisatrice du service ; le territoire desservi ; le nombre d'habitants ; le mode et la fréquence de collecte ; le tonnage des ordures ménagères collecté en porte à porte ; le tonnage collecté en déchèterie ; les modalités d'exploitation du service de collecte, transport, tri et traitement des ordures ménagères et d'exploitation de la déchèterie ; le dispositif des collectes sélectives, les tonnages des matériaux issus de la collecte sélective ; la localisation des unités de traitement.*

- les données financières : telles que les contrats ; le financement du service d'ordures ménagères et de la déchèterie ; les dépenses et les recettes des services ordures ménagères et déchèterie ; les soutiens d'un éco-organisme sur le tri des déchets et une conclusion.

Rapport 2016 sur la Qualité et le Prix du SPANC de la CDC

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La CDC établie chaque année le RPQS du SPANC qui est présenté en Conseil de communauté pour être approuvé. Ce rapport intègre les données techniques et financières du service.

Suite à la présentation des trois Rapports d'activités, la Présidente propose d'acter :

- la présentation du Rapport d'Activités 2016 de la CDC
- la présentation du RPQS OM 2016 de la CDC
- la présentation du RPQS SPANC 2016 de la CDC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 29, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

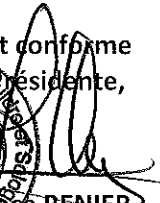
DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ACTER :

- la présentation du Rapport d'Activités 2016 de la CDC
- la présentation du RPQS OM 2016 de la CDC
- la présentation du RPQS SPANC 2016 de la CDC

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 5 juillet 2017
Et
Publication ou Notification du 5 juillet 2017*

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER

Communauté de communes de Vierzon
18 (CHER)